Tarif Particuliers Banque Française Commerciale Océan Indien
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 4 novembre 2026. Voir tous les tarifs bancaires

PARTICULIERS

TARIFS

au 12 janvier 2026
La Réunion

Produits et services
de la convention de compte.

BFC

LA BFC VOUS AIDE À ÉPARGNER

Pour faire pousser votre argent, nous offrons une multitude de placements pour réaliser vos projets et protéger ceux qui comptent.

BFC

Tarifs applicables au 12 janvier 2026

Certains tarifs sont soumis à la TVA en vigueur : 8,5%

Conditions tarifaires non exhaustives. Renseignez-vous dans nos agences pour l'obtention d'un devis concernant les opérations moins courantes.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EURO
• **Abonnement à des services de banque à distance** (BFCNet, internet)	Gratuit ***hors coût du fournisseur d'accès internet***
• **Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms** (Alert' SMS)	1,50€ par mois ***Soit pour information 18,00€ par an***
• **Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat** (carte Visa Classic à paiement immédiat)	44,50€ par an
• **Cotisation carte de paiement internationale à débit différé** (carte Visa Classic à paiement différé)	44,50€ par an
• **Cotisation carte de paiement à autorisation systématique**	38,50€ par an
• **Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque** (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	1,00€ par retrait à partir du 4ème retrait par mois
• **Frais par virement occasionnel** (cas d'un virement SEPA) - en agence - par internet	4,00€ par virement ***avec BIC/IBAN corrects*** Gratuit
• **Paiement d'un prélèvement SEPA** - Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement - Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit pour tous émetteurs, hors établissement financier ***(1,80€ par un autre établissement financier)***
• **Commission d'intervention**	8,00€ par opération avec un plafond mensuel de 80,00€
• **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement** (Quiétis)	30,00€ par an
• **Frais de tenue de compte**	8,00€ par trimestre ***Soit pour information 32,00€ par an***

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires, en agence et sur internet un extrait standard de tarifs.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
• Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte	gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bienvenue) Depuis le 6 février 2017 la BFC transmet vos nouvelles coordonnées bancaires : - soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers - soit à certains de ces émetteurs réguliers que vous choisissez	gratuit
• Transfert de compte dans une autre agence BFC	gratuit
• Service Bancaire de Base (SBB) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L. 312-1 du Code Monétaire et Financier	gratuit
• Clôture de compte	gratuit
RELEVÉS DE COMPTE	
• Relevé de compte à vue mensuel	gratuit
• Relevé de compte à vue mensuel en ligne	gratuit
• Relevé de compte d'épargne trimestriel	gratuit
• Relevé de compte d'épargne trimestriel en ligne	gratuit
• Relevé de compte bi-mensuel (par mois)	2,99€
• Relevé de compte bi-mensuel en ligne (par mois)	gratuit
• Relevé de compte décadaire (par mois)	4,99€
• Relevé de compte décadaire en ligne (par mois)	gratuit
• Relevé de compte hebdomadaire (par mois)	7,99€
• Relevé de compte hebdomadaire en ligne (par mois)	gratuit
• Relevé de compte quotidien (par mois)	35,00€
• Relevé de compte quotidien en ligne (par mois)	gratuit
• Récapitulatif annuel de frais	gratuit
• Relevé annuel de cession et plus ou moins values	gratuit
TENUE DE COMPTE	
• Frais de tenue de compte actif (par trimestre)	8,00€
• Frais de tenue de compte inactif (par an)(1) (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)	30,00€
• Frais de tenue de compte sur livret pour :	
• détenteur d'un compte à vue à la BFC	gratuit
• les non titulaires d'un compte à vue (par an)	47,00€
• Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	gratuit
• Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
SERVICES EN AGENCE	
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la BFC avec :	
• Une carte de paiement BFC	gratuit
• Une carte de retrait BFC	gratuit
• Une carte de retrait unique (par retrait)	6,20€
• Versement d'espèces en agence	gratuit
• Remise de chèques en agence	gratuit
• Relevé de compte délivré au guichet (par relevé)	12,99€
• Réédition de relevé annuel de frais	9,90€
• Frais de recherche tous documents :	
• De moins de 3 mois	18,50€
• De plus de 3 mois	37,00€
• Frais de location de coffre-fort (par an - toute année commencée étant due) :	
• Petit modèle	125,00€
• Modèle moyen	225,00€
• Grand modèle	329,00€
• Dépôt de garantie (à la 1ère location)	320,00€
• Perte de clés de coffre	frais réels
• Envoi en recommandé (par pli)	7,95€
• Délivrance d'attestations diverses (prêt, compte ...)	20,00€
• Frais de relance autres motifs	30,00€

BANQUE À DISTANCE

FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	
• BFCNet (services bancaires sur internet)	
• consultation et gestion de compte (hors coût du fournisseur d'accès internet)	gratuit
• Vocalia (serveur vocal)	
- par appel, hors frais de communication	0,50€
• Alert'Risques SMS (par sms)	1,50€
• Alert'SMS (par sms)	0,30€
ABONNEMENT AUX SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	
• Abonnement BFCMobil, produit offrant des alertes sur la situation du compte par sms	
• Info'SMS (par mois)	1,99€
• Info'SMS dans Pack DJ+ 18-25 ans (par mois)	1,99€
• Alert'SMS	
- abonnement mensuel en agence	1,50€
- abonnement par internet	gratuit

(1) Les comptes et livrets d'épargne réglementés ne sont pas concernés par cette facturation. À concurrence du solde disponible sur le compte.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

• Cotisation des cartes de paiement (par an) :	
• Carte Visa Premier (50% de réduction sur la 2ème carte)	142,00€
• Carte Visa Classic (50% de réduction sur la 2ème carte)	
- paiement différé	44,50€
- paiement immédiat	44,50€
• Carte Visa à autorisation systématique (50% de réduction sur la 2ème carte)	38,50€
• Cotisation des cartes de retrait (par an) :	
• Carte de retrait BFC	22,00€
• Cartes - paiements et retraits :	
• Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets :	
- de la BFC	
> avec une carte de paiement BFC	gratuit
> avec une carte de retrait BFC	gratuit
- d'une autre banque, en zone euro, à partir du 4ème retrait par mois (par retrait) avec carte Visa à autorisation systématique, Visa Classic et Visa Premier	1,00€
• Frais de retrait d'espèces aux distributeurs de billets d'une autre banque hors zone euro	3,50€ + 2,80% sur le montant retiré
• Frais de paiement hors zone euro	0,80€ + 2,70% sur la facture payée
• Cartes - opérations diverses :	
• Mise à disposition de la carte dans une agence BFC	5,00€
• Envoi de la carte par courrier simple (renouvellement)	gratuit
• Envoi de la carte en recommandé AR, à la demande du client	12,00€
• Modification des plafonds de retrait et de paiement	10,00€
• Déblocage du code secret	7,00€
• Réédition de code secret	12,00€
• Réédition de code secret en urgence	25,00€
• Remplacement de carte à la demande du client (détérioration,...)	16,00€
• Commande ou remplacement de carte en urgence	45,00€
• Refabrication de la carte après opposition :	
- en cas de vol, perte	20,00€
- en cas de dysfonctionnement	gratuit
• Destruction d'une carte non réclamée au-delà de 6 mois	8,00€
• Frais d'opposition de la carte :	
- par le client pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse	gratuit
- blocage par la banque pour utilisation abusive	gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	55,00€
• Capture de la carte dans un GAB BFC	gratuit
• Capture de la carte dans un GAB d'un autre établissement bancaire	gratuit

VIREMENTS

• Frais par virement occasionnel :	
• Émission d'un virement SEPA	
- Entre comptes BFC d'un même titulaire	gratuit
- Entre comptes BFC de titulaires différents	
> par internet et GAB	gratuit
> par support papier	6,99€
- Vers la France ou transfrontalier avec BIC/IBAN corrects du bénéficiaire	
> initié par internet	gratuit
> par support papier	4,00€
• Émission d'un virement non SEPA	
- Virement occasionnel en euros vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA (frais de Swift inclus) :(2)	
> commission de transfert	0,20%
avec un minimum de	25,00€
et un maximum de	1000,00€
- Virement en devise vers un pays en dehors de la zone SEPA (frais de Swift inclus)	
> commission de transfert	0,20%
avec un minimum de	25,00€
• Commission de change sur le montant de la transaction (si devises)	nous consulter
• Frais du (des) correspondant(s) à la charge de l'ordonnateur	nous consulter
• Frais par virement occasionnel incomplet (BIC/IBAN ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects)	15,00€
• Frais par virement permanent :	
Émission d'un virement SEPA	
• Frais de mise en place et de modification d'un virement permanent :	
- par internet	gratuit
- par support papier	gratuit
• Virements permanents internes	gratuit
• Virements permanents externes initiés ou modifiés :	
- via internet (par virement)	gratuit
- à votre agence (par virement)	1,70€
• Annulation d'un virement permanent	
- par internet	gratuit
- par support papier	6,00€
• Virements automatiques :	
• Déclic Compte (virement programmé sur 1 à 3 comptes d'épargne)	gratuit
• Déclic Assurance (virement programmé sur Assurance vie)	gratuit

PRÉLÈVEMENTS - TÉLÉRÈGLEMENTS

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou Télérèglement :	
• tous émetteurs, hors établissements financiers	gratuit
• par un autre établissement financier (par prélèvement)	1,80€
• Frais d'opposition sur une opération de prélèvement	2,99€

CHÈQUES

• Remise d'un chéquier à l'agence	gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
• Envoi simple (par envoi)	gratuit
• Envoi en recommandé (par envoi)	7,95€
• Frais de destruction du chéquier non réclamé au-delà de 6 mois	8,00€
• Frais d'émission d'un chèque de banque	12,50€
• Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur (pour perte ou vol)	6,00€
avec un plafond de	20,00€
• Frais d'opposition sur chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)	20,00€
• Photocopie de chèque	15,00€
• Blocage de provision pour régularisation de chèque impayé	gratuit
• Chèques impayés pour autre motif que sans provision	
(à la charge du remettant)	20,00€

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

COTISATION PACK YLANG (PAR MOIS)

Offres comprenant les frais de tenue de compte, une carte de paiement, Quiétis, les services de banque à distance, une autorisation de découvert (3), l'opposition sur chèque (3), les frais de mise en place des virements permanents et des mandats de prélèvement. Pour les options du Pack YLANG : nous consulter.

	Cotisation mensuelle
Pack YLANG avec carte à autorisation systématique	10,90€
Pack YLANG avec carte Visa Classic	11,90€
Pack YLANG avec carte Visa Premier	18,50€

COTISATION KAYAMB BY BFC (PAR MOIS)

Offre comprenant les frais de tenue de compte, une carte de paiement, une carte de retrait, les services de banque à distance, les frais de mise en place des mandats de prélèvements (hors établissements bancaires), un rendez-vous par trimestre auprès d'un conseiller dans l'une des agences BFC.

Cotisation mensuelle ..... 5,50€

COTISATION PACK JEUNES (PAR MOIS)

Offre comprenant les frais de tenue de compte, une carte de retrait ou de paiement, Quiétis, les services de banque à distance, etc.

	Cotisation mensuelle
Pack DJ+ 18-25 ans	3,50€

GAMME DES MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AU CHÈQUE (GPA) :

Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre comprenant les frais de tenue de compte, une carte Visa à autorisation systématique, les services de banque à distance par BFCNet (accès au serveur Internet BFC (hors relevés par fax)), Info'SMS (alerte sur le solde envoyée par sms), deux chèques de banque par mois, les virements SEPA occasionnels et permanents, le paiement des prélèvements, la fourniture de relevés d'identité bancaire, un changement d'adresse une fois par an, une réduction du montant des commissions d'intervention à 4 euros avec un plafond mensuel de 20 euros.

Cotisation mensuelle ..... 1,00€

Voir détails dans la plaquette dédiée à l'offre.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

• Commission d'intervention (par opération)	8,00€
- avec un plafond mensuel de	80,00€

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais de dépassement carte bancaire (forfait journalier)	8,00€
• Paiement de chèque émis par un client interdit bancaire (par chèque)	39,00€
• Frais par saisie attribution	142,00€
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû
- avec un plafond de	100,00€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (par lettre)	10,90€
• Retour de courrier NPAI sans indication de changement d'adresse	14,40€

INCIDENTS DE PAIEMENT

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision. Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	16,00€
• Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision	montant de l'opération
- avec un plafond de	20,00€
- sur compte d'épargne BFC	gratuit
• Frais de rejet de prélèvement ou télérèglement pour défaut de provision	montant de l'opération
- avec un plafond de	20,00€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
• ≤ 50€	30,00€
• > 50€	50,00€

Ce forfait inclut la lettre d'information préalable avant rejet de chèque, l'ouverture du dossier d'interdit bancaire, les frais par chèque impayé, les frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire, la délivrance d'un certificat de non-paiement, la régularisation par blocage de provision et les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction sont inclus.

• Tarif spécifique pour les clients en situation de fragilité financière

Depuis février 2019, les frais d'incidents bancaires pour la clientèle des Particuliers éligible au dispositif des « Client en situation de fragilité financière » (article L. 312-1-3 et R-312-4-3 du Code Monétaire et Financier) sont plafonnés à 25 euros par mois

• Limitation des frais d'incidents bancaires (par mois)(4) :	25,00€

OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

• Transferts reçus en devises, commission de change	nous consulter
• Frais de Swift	12,00€
• Frais pour anomalies sur coordonnées bancaires manquantes ou incomplètes	10,00€
• Négociation de chèques et effets libellés en devises ou en euros émis par l'étranger	0,20%
avec un minimum de	25,00€

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉS DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERTS

• Frais pour Autorisation Conventionnelle de Trésorerie (ACT) (tarif annuel)	15,00€
• Assurance ACT (cotisation annuelle) :	
• 0 - 1 500€	13,00€
• 1 501€ - 4 000€	23,60€
• 4 001€ - 6 000€	42,40€
• 6 001€ - 10 000€	70,40€

(2) Si ces conditions ne sont pas réunies, voir le tarif "Virement dans une devise autre que l'euro..."
(3) Voir les conditions auprès d'un conseiller BFC

(4) Pour les détenteurs de l'offre GPA (Gamme des moyens de Paiement Alternatifs au chèque), ces frais sont plafonnés à 20 euros par mois et 200 euros par an.

• Frais de dossier sur découvert en compte autorisé	1%
avec un minimum de	50,00€
• Taux pour découvert en compte non convenu et non formalisé	nous consulter
• Taux nominal annuel (maximum)	nous consulter
• Taux pour découvert en compte autorisé	nous consulter
• Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (agios), par trimestre	6,50€
• Dépôt de Garantie (caution sur loyer)	5% l'an

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

• Frais de dossier sur prêts personnels	nous consulter
• Réédition du tableau d'amortissement	gratuit

CRÉDITS IMMOBILIERS

• Frais de dossier sur prêts immobiliers	nous consulter
• Frais d'annulation de dossier de crédit après signature de la lettre d'acceptation	150,00€
• Réédition du tableau d'amortissement	30,00€

CONDITIONS COMMUNES

• Frais de renégociation du prêt	1% du capital restant dû
avec un minimum de	650,00€
• Délivrance d'attestations diverses (prêt, compte, ...)	20,00€
• Modifications sur crédit hors avenant (ex : date d'échéance, compte payeur,...)	25,00€
• Mainlevée sous seing privé	35,00€
• Mainlevée sous acte notarié	105,00€

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

• Produits d'épargne à taux réglementés	nous consulter
• Produits d'épargne à taux libres	nous consulter
• Transfert de compte ou de plan d'épargne réglementé vers une autre banque	gratuit
• Clôture d'un livret A	gratuit

PLACEMENTS FINANCIERS (COMPTE-TITRES OU PEA)

• Droits de garde (annuels) :	
- < 50 000€	0,37%
- entre 50 000€ et 150 000€	0,27%
- > 150 000€	0,10%
- pour les compte-titres, avec un minimum de	25,00€
- pour les compte-titres, supplément par ligne de valeur étrangère	45,00€
• Passation d'ordre de Bourse (titres vifs) :	
• Opérations sur la place de Paris, au comptant :	
• Ordres passés par internet	service non disponible
• Ordres passés en agence commission proportionnelle, par ordre	
- ordre < 5 000€	0,80%
- ordre > 5 000€	0,51%
pour les compte-titres, avec un minimum de	12,75€
• Ordres sur bourses étrangères	nous consulter
• Passation d'ordre OPCVM :	
• Par internet	service non disponible
• OPCVM domiciliés	nous consulter
• OPCVM non domiciliés	1,02%
pour les compte-titres, avec un minimum de	62,00€
• Autres services :	
• Paiement des coupons, remboursement sur titres en dépôt et attributions d'actions	gratuit
• Frais de virement de titres dans un autre établissement :	
- titres conservés en France	50,00€
- titres conservés à l'étranger	150,00€
• Frais de clôture ou de transfert d'un PEA dans un autre établissement :	
- titres cotés (par ligne)	15,00€
- titres non cotés (par ligne)	50,00€
plafond de	150,00€
• Ordre non exécuté ou annulé	4,00€
• Forfait par compte-titres non valorisé (sans ligne depuis 12 mois)	15,00€
• Clôture de compte-titres	40,00€
• Alliage Gestion	nous consulter

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES

• Garantie des Accidents de la Vie (cotisation mensuelle)	18,34€
• Protection Juridique Vie Privée (Cotisation trimestrielle. Offre retirée de la commercialisation)	18,00€
• Protection Juridique Vie Quotidienne (cotisation annuelle)	à partir de 73,78€
• CertiCompte	
• CertiPel	nous consulter
• Généa	
• Comptes protégés (cotisation annuelle) :	
• Compte à vue, CEL, LDD	8,25€
• PEL, PEA, PEP	16,70€
• BFC Prévoyance	
• BFC Obsèques	nous consulter

PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT (cotisation annuelle)

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	
• Pour le titulaire	30,00€
• Pour le co-titulaire	15,00€
• Option Quiétis Achat (1,15€ / mois)	13,80€

PROTECTION DES BIENS

• BFC Auto	nous consulter
• Assurance Multirisques Habitation	nous consulter
• Propriétaire non occupant	nous consulter

SUCCESSIONS

• Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement. Commission calculée en fonction du montant des engagements et avoirs détenus, plus les frais réels (ex : ouverture de coffre)	
- engagements et avoirs ≥ à 5 910 € hors successions simples	1,00%
avec un maximum de	850,00€

DATES DE VALEUR

• Versement d'espèces en agence	val j
• Retrait d'espèces	val j
• Versement de chèque	val j + 1 ouvré
• Débit de chèque	val j
• Pour les opérations ayant donné lieu à change (date d'achat ou de vente)	
• Au débit	j + 2 ouvrés
• Au crédit	j + 2 ouvrés
• Virement émis ou reçu	val j
• Prélèvement	val j

RÉSOUDRE UN LITIGE

La BFC a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

Le service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle pour que votre demande soit réexaminée.

Le Service Relations Clientèle, comme l'agence, vous accusera réception dans les 48 heures ouvrées. BFC s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrables sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accuserons réception sous 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception de votre demande.

BFC
Service Relations Clientèle
58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013
97404 Saint Denis Cedex
E-mail : src@bfcoi.com

En dernier recours, Le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement , vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation Consommateurs » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur https://bfcoi.com/fr/votre-banque/relation-clientele/ à la rubrique « Charte de la médiation Société Générale ». La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BFC, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :
- Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr
- Par courrier : Le Médiateur CS 151 – 75 422 Paris cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez vous adresser, gratuitement, au médiateur de l'Autorité des marchés financiers de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF, https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.

BFC

Banque Française Commerciale Océan Indien – S.A. capital de 16 666 800€ - Siège social 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 – 97404 Saint-Denis Cedex – R.C.S Saint-Denis 330 176 470 - Groupe The Mauritius Commercial Bank et Groupe Société Générale – Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515 - N° TVA Intracommunautaire : FR51330176470. N° ADEME: FR380707_01ZHIO - Octobre 2025.
Ne pas jeter sur la voie publique – Sauf erreur d'impression. Document non contractuel.